



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

pour la sélection de quatre experts chargés de soutenir l'Autorité de Gestion et le Comité de Programmation (*Task Force*) dans la préparation du prochain Programme Opérationnel Interreg NEXT MED 2021-2027

La version intégral de l'Avis est publié seulement dans la langue anglais

Région Autonome de la Sardaigne

Autorité de Gestion du Programme IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée 2014-2020

Index

Art. 1 - Contexte	3
Art. 2 - Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt	3
Art. 3 - Description des tâches et calendrier indicatif	3
Art. 4 - Critères de sélection	6
Art. 5 - Procédure de sélection	8
Art. 6 - Validité des listes d'aptitude.....	8
Art. 7 - Présentation des candidatures	8
Art. 8 - Contractualisation et paiement des honoraires	9
Art. 9 - Modalités de travail	10
Art.10 - Conflit d'intérêts	10
Art. 11 - Confidentialité.....	11
Art. 12 - Traitement des données personnelles	11
Art. 13 - Publication de l'appel et des résultats de la sélection	11
Art. 14 - Jurisdiction competente.....	11
Art. 15 - Dispositions diverses et finales	11
Art. 16 - Responsable de la procédure.....	11

Art. 1 - Contexte

Dans le cadre d'Interreg, un nouvel programme appelé NEXT MED (Neighbourhood EXternal MEDiterranean), actuellement en phase de définition, remplacera le programme IEV CTF MED au cours de la prochaine période de programmation (2021-2027).

Un Comité de Programmation (*Task Force*) spécifique, composé par les délégations des pays éligibles au Programme IEV CTF MED, sera chargé des tâches suivantes:

- prendre les décisions pertinentes concernant le contenu du programme NEXT MED et l'allocation des ressources financières pour les projets et l'assistance technique;
- décider de la méthodologie et des différentes étapes de la préparation du programme, y compris la création de groupes de travail;
- soumettre le programme à la Commission européenne pour son approbation au cours du premier semestre 2021, en tenant compte des observations et demandes par elle émises.

Art. 2 - Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Cette appel à manifestation d'intérêt est lancé par l'Autorité de Gestion IEV CTF afin d'établir quatre listes d'experts ayant une expérience consolidée dans l'analyse de contexte et la rédaction de programmes européens de coopération territoriale et / ou de programmes de coopération transfrontalière en Méditerranée, en vue de sélectionner quatre experts (un pour chaque profil), qui soutiendront le Comité de Programmation dans la préparation du nouveau programme NEXT MED 2021-2027.

L'appel sera ouvert aux personnes physiques uniquement, en référence aux quatre profils suivants:

- **Profil A - Expert thématique dans le domaine du développement socio-économique**
- **Profil B - Expert thématique dans le domaine de l'environnement**
- **Profil C - Expert en gestion de programmes**
- **Profil D - Expert en évaluation et suivi de programmes et politiques publiques.**

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur candidature conformément à la procédure décrite à l'article 5.

Veuillez noter qu'il est permis de choisir plus d'un profil dans la même candidature et être inclus dans plus d'une liste, cependant le même candidat ne peut être recruté que pour un seul profil.

Art. 3 - Description des tâches et calendrier indicatif

Les missions des experts à sélectionner comprennent les tâches suivantes:

Profil A - Expert thématique dans le domaine du développement socio-économique



- recueil, analyse et traitement des données socio-économiques afin de rédiger l'analyse socio-économique de la zone de coopération et l'analyse contextuelle des zones éligibles, mise à jour et, si nécessaire, intégrant l'analyse des besoins des territoires concernés établie au cours de la période de programmation 2014-2020;
- analyse des enseignements tirés de la période 2014-2020 en ce qui concerne le domaine socio-économique;
- soutien à la définition de la stratégie du programme, avec une référence particulière aux objectifs et priorités liés au domaine socio-économique;
- soutien à l'identification des indicateurs de réalisation et de résultat ainsi que valeurs cibles de référence correspondantes en lien avec le domaine socio-économique;
- participation au processus de consultation avec le Comité de Programmation et avec les autorités nationales des pays participants afin de présenter et de discuter des résultats des travaux réalisés et de contribuer à la définition du programme.

Profil B - Expert thématique dans le domaine de l'environnement

- recueil, analyse et traitement des données environnementales afin de rédiger l'analyse socio-économique et environnementale et l'EES de la zone de coopération et l'analyse du contexte des zones éligibles, actualiser et, si nécessaire, intégrer l'analyse des besoins des territoires impliqués élaborés au cours de la période de programmation 2014-2020;
- analyse des enseignements tirés de la période 2014-2020 en matière environnementale;
- soutien à la définition de la stratégie du programme, avec une référence particulière aux objectifs et priorités liés au domaine environnemental;
- soutien à l'identification des indicateurs de réalisation et de résultat ainsi que valeurs cibles de référence correspondantes en lien avec le domaine environnemental;
- participation au processus de consultation avec le Comité de Programmation et avec les autorités nationales des pays participants afin de présenter et de discuter des résultats des travaux réalisés et de contribuer à la définition du programme.

Profil C - Expert en gestion de programmes

- soutien à la définition de la stratégie du programme;
- conception des structures et des processus de gestion du nouveau programme opérationnel dans le respect des dispositions d'exécution du cadre réglementaire 2021-2027 et définition des nouvelles procédures de mise en œuvre;
- participation au processus de consultation avec le Comité de Programmation et avec les autorités nationales des pays participants afin de présenter et de discuter des résultats des travaux réalisés et de contribuer à la définition du programme.

Profil D - Expert en évaluation et suivi de programmes et politiques publiques

- soutien à la définition de la stratégie du programme;
- identification des indicateurs de réalisation et de résultat et des valeurs cibles de référence correspondantes;
- participation au processus de consultation avec le Comité de Programmation et avec les autorités nationales des pays participants afin de présenter et de discuter des résultats des travaux réalisés et de contribuer à la définition plus précise de la stratégie d'intervention du futur programme.

Les missions spécifiques seront précisées dans les contrats qui seront stipulés avec les experts.

Le calendrier et les étapes indicatives du processus de définition du nouveau programme impliquant les quatre experts, tels que définis lors de la réunion préliminaire tenue à Bruxelles fin janvier 2020, sont les suivants:

Calendrier	Réunion	Documents à présenter et à discuter
Juin 2020	2e réunion du Comité de Programmation	Première ébauche de résumé des principaux défis communs: analyse du contexte (sections socioéconomiques et environnementales) incluse dans la partie 1
Septembre 2020	Réunion des chefs de délégation	Première ébauche de la partie 1 (objectifs politiques sélectionnés; priorités sélectionnées et objectifs spécifiques) Première ébauche de partie 4 (Structures du programme)
Novembre 2020	3e réunion du Comité de Programmation	Version consolidée de la partie 1 (justification des objectifs politiques sélectionnés; priorités sélectionnées et objectifs spécifiques) Version consolidée de la partie 4 (Structures conjointes) Première ébauche de partie 3 (communication et suivi) Lancement de l'évaluation environnementale stratégique
Janvier 2021	4ème réunion du Comité de Programmation	Modification mineure de la partie 1 (justification des objectifs politiques sélectionnés; priorités sélectionnées et objectifs spécifiques) Version consolidée de la partie 3 (Communication et surveillance) Première ébauche de partie 2 (plan financier)
Printemps 2021	5e réunion du Comité de Programmation	Approbation du programme consolidé

Art. 4 - Critères de sélection

1. Critères obligatoires pour tous les profils

- citoyenneté d'un État membre de l'Union européenne, pays bénéficiaire du règlement (UE) n ° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument européen de voisinage, y compris tous les pays partenaires Méditerranéens impliqués dans le Programme IEV CFC MED, un pays bénéficiaire de Règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil no 231/2014 du 11 mars 2014, établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP II) ou un État membre de l'EEE ou un pays éligible conformément aux articles 8 et 9 du règlement (UE) no 236/2014 établissant des règles et procédures communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement des actions extérieures;
- possession de droits civils et politiques;
- absence de sanctions pénales selon la loi nationale du pays du candidat ou de procédures pénales en cours;
- ne jamais avoir été privé ou licencié de l'administration publique ni avoir été privé d'un poste dans l'administration publique pour l'avoir obtenu en fournissant des documents faux ou absolument invalides;
- niveau d'enseignement correspondant a des études universitaires terminées sanctionnées par un diplôme;
- maîtrise avancée (compréhension, expression orale et écrite) de l'anglais et bonne maîtrise du français ;
- bonne connaissance du contexte de la nouvelle période de programmation de la coopération territoriale européenne ainsi que des instruments de voisinage, avec une référence particulière au cadre réglementaire européen actuellement en phase de définition;
- bonne connaissance de l'espace de coopération euro-méditerranéen, notamment en ce qui concerne les domaines éligibles au titre des deux cycles de programmation précédents de la coopération transfrontalière IEVP et IEV CTF MED;
- bonnes compétences en ce qui concerne la rédaction de rapports et de dossiers de travail et expérience professionnelle démontrable dans un contexte international, grâce à la participation à des groupes de travail / table de coordination;
- maîtrise avancée des principaux outils informatiques concernant la saisie des données, le traitement de texte, les tableurs, en particulier ceux nécessaires à l'analyse et à la représentation des données par le biais de tableaux et graphiques, et de la communication électronique.
- Une bonne ou avancée maîtrise de l'arabe (comprendre, parler, lire, écrire) sera considérée comme un atout, i.e. un critère de priorité supplémentaire.

2. Qualifications spécifiques requises pour chaque profil

Profil A - Expert thématique dans le domaine du développement socio-économique



- Expérience dans la préparation d'analyses de contexte socio-économique se référant à une zone territoriale de niveau macro-régional / international, de préférence en relation avec la zone de coopération couverte par le programme IEV CTF Bassin Méditerranéen;
- Expérience dans la préparation de documents de programmation pour la gestion des fonds communautaires (fonds structurels, de préférence dans une des zones couvertes par les programmes Interreg dans le Méditerranée ou par l'Instrument Européen de Voisinage) ou d'autres fonds dans le cadre de programmes financés par des organisations internationales acquise au cours des deux dernières périodes de programmation.

Profil B - Expert thématique dans le domaine de l'environnement

- Expérience en analyse environnementale, se référant à une zone territoriale macro-régionale / internationale, de préférence en référence à la zone de coopération couverte par le programme IEV CTF Bassin méditerranéen;
- Expérience dans la gestion des processus d'évaluation environnementale stratégique des programmes macro-régionaux / internationaux;
- Expérience dans la préparation de documents de programmation pour la gestion des fonds communautaires (fonds structurels, de préférence dans une des zones couvertes par les programmes Interreg dans le Méditerranée ou par l'Instrument Européen de Voisinage) ou d'autres fonds dans le cadre de programmes financés par des organisations internationales acquise au cours des deux dernières périodes de programmation;
- Expérience en matière de procédures de gestion des programmes financés par l'UE ou par autres institutions internationales, en particulier en matière de coopération (transnationale, transfrontalière et / ou avec des pays tiers).

Profil C - Expert en gestion de programmes

- Expérience en matière de préparation de documents de programmation de l'UE financés par les fonds structurels (de préférence dans une des zones couvertes dans le Méditerranée par les programmes Interreg ou par l'IEV ou l'IEVP), acquise au cours des deux périodes de programmation précédentes;
- Expérience en matière de gestion des procédures des programmes financés par l'UE, notamment en matière de coopération (transnationale, transfrontalière et / ou avec des pays tiers);
- Expérience dans l'analyse et la définition des systèmes de gouvernance, la gestion et le contrôle des programmes financés par les fonds structurels (dans une des zones couvertes par les programmes Interreg dans le Méditerranée ou par l'Instrument Européen de Voisinage), acquise au cours des deux dernières périodes de programmation;
- Expérience dans l'élaboration de documents techniques, de directives et de manuels pour la gestion des programmes susmentionnés, en particulier en ce qui concerne la préparation des circuits financiers.

Profil D - Expert en évaluation et suivi des programmes et des politiques publiques

- Expérience dans le suivi et l'évaluation de programmes régionaux, nationaux et / ou internationaux financés par l'UE (fonds structurels, de préférence dans une des zones couvertes par les programmes Interreg dans le Méditerranée ou par l'Instrument Européen de Voisinage), acquise au cours des deux périodes de programmation précédentes, y compris des tâches liées à l'identification, la collecte et l'analyse de données et d'indicateurs statistiques, la rédaction de rapports, de conclusions et de recommandations.

Art. 5 - Procédure de sélection

Une commission d'évaluation spécifique pour cet appel sera mise en place par l'Autorité de Gestion, vérifiera la conformité des candidatures soumises et exclura les candidats qui ne répondent pas aux critères obligatoires fixés dans l'article 4 de cet appel. Les candidats qui répondent à toutes les critères obligatoires seront inclus dans une ou plus des quatre listes (selon le(s) profil(s) choisi(s)). Les quatre experts seront choisis en fonction des critères suivants, énumérés par ordre d'importance:

1. nombre le plus élevé d'expériences professionnelles pertinentes d'une durée minimale de 6 mois chacune pour les qualifications spécifiques requises pour le profil (somme de toutes les expériences);
2. nombre le plus élevé d'expériences professionnelles pertinentes d'une durée minimale de 6 mois chacune en région méditerranéenne (pays impliqués dans le programme);
3. nombre le plus élevé d'expériences professionnelles pertinentes d'une durée minimale de 6 mois chacune dans les programmes de coopération transfrontalière de l'UE (IEVP, IEV, Interreg, IAP);
4. maîtrise avancée du français;
5. maîtrise avancée de l'arabe.

A parité de compétences et de qualifications, une préférence sera accordée au candidat le plus jeune.

Dans le cas où le même candidat a les meilleurs critères de priorité dans plus d'une liste, il / elle devra exprimer sa préférence pour un seul profil.

Art. 6 - Validité des listes d'aptitude

Les listes d'experts, constituées sur la base du présent appel, seront valables 2 ans après leur publication.

Art. 7 - Présentation des candidatures

Sous peine d'exclusion, les candidats devront soumettre les documents suivants, **rédigés uniquement en anglais** :

1. **Demande de participation.** Sous peine d'exclusion, la demande doit être signée; le modèle (Annexe A), disponible sur le site internet du Programme www.enicbcmmed.eu, doit être utilisé (tout autre format ne sera pas pris en considération).
2. **Curriculum Vitae** daté et signé, et rédigé selon le modèle européen (Annexe B) disponible sur le site internet du Programme www.enicbcmmed.eu.
3. Une copie d'un **document d'identité en cours de validité** doit être jointe au dossier de candidature.



4. Une lettre de motivation, décrivant de manière synthétique l'expérience, les qualifications, les compétences et la motivation à réaliser les tâches pour lesquelles le/la candidat(e) se présente, doit être jointe à la demande de participation (une page maximum rédigée en anglais).

Les candidatures qui ne comprennent pas les documents du 1 a 3 seront automatiquement rejetées.

Sous peine d'exclusion, les candidatures devront être envoyées au plus tard le **23/03/2020** par un des moyens suivants:

1. lettre recommandée avec accusé de réception ;
2. service de courrier express ;
3. remises en mains propres (du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et le mardi et le mercredi de 16h00h à 18h00);
4. PEC (Posta Elettronica Certificata) à: enimed@pec.regione.sardegna.it

Dans le cas d'utilise d'un des moyens du 1 à 3 l'enveloppe doit être fermée et indiquer la mention « **IEV CTF Med – Appel à experts - Profil (indiquer le profil chois A, B, C, D) NE PAS OUVRIR – NON APRIRE** ».

L'adresse pour l'envoi ou la remise est la suivante :

Regione Autonoma della Sardegna – Presidenza
Autorità di Gestione del Programma "ENI CBC Bacino del Mediterraneo"
Via Bacaredda 184 - 09127 Cagliari (Italy)

Les candidatures envoyées ou remises en mains propres après la date limite de 20/03/2020 susmentionnée ne seront pas prises en compte. Le cachet de la poste ou le bordereau d'envoi du courrier express faisant foi.

Veuillez noter que un message de PEC peut être envoyé seulement par un compte enregistré valide: la liste mise à jour des fournisseurs de PEC peut être consultée à l'adresse: [https://www.agid.gov.it/it/piattaforme/posta-elettronica-certificata / elenco-gestori-pec](https://www.agid.gov.it/it/piattaforme/posta-elettronica-certificata/elenco-gestori-pec)

Dans tous les cas, sous peine d'exclusion, les candidatures envoyées par les moyens 1 et 2 devront parvenir à l'AG **au plus tard le 30/03/2020**. Il incombe donc aux seuls candidats de s'assurer du respect de la date limite de réception mentionnée ci-dessus. L'AG ne peut en aucun cas être tenue responsable des éventuels retards de livraison ou pertes de candidatures.

Les déclarations contenues dans la candidature sont sujettes à contrôle, comme prévu par le D.P.R. 445/2000 et successives modifications et intégrations. En plus des sanctions pénales prévues par l'article 76 du D.P.R. n.445 du 28.12.2000, dans le cas de fausses déclarations, si des contrôles révèlent la non-véracité du contenu des déclarations, la personne intéressée perdra les bénéfices éventuellement acquis.

Art. 8 - Contractualisation et paiement des honoraires

Les candidats sélectionnés se verront proposer un contrat temporaire selon la législation italienne avec les honoraires bruts indicatifs suivants (droits et taxes inclus, à l'exclusion de ceux dus par l'administration contractante):



- Profil A: 20 000,00 € + frais de voyage estimés (jusqu'à 10 000,00 €)
- Profil B: 30 000,00 € + frais de voyage estimés (jusqu'à 10 000,00 €)
- Profil C: 15 000,00 € + frais de voyage estimés (jusqu'à 10 000,00 €)
- Profil D: 15 000,00 € + frais de voyage estimés (jusqu'à 10 000,00 €).

Chaque expert a droit à une rémunération supplémentaire compensant le temps consacré aux réunions, estimé à 500,00 EUR (droits et taxes compris, à l'exclusion de ceux dus par l'administration contractante) par jour ouvrable.

Le nombre total de jours ouvrables inclus dans la note de frais sera défini en tenant compte également des jours nécessaires au voyage, en fonction du lieu de résidence et / ou du domicile des experts sélectionnés.

En dehors de cette compensation, aucun remboursement supplémentaire des frais de voyage et d'hébergement n'est prévu.

En matière d'impôts, la réglementation italienne s'applique. Pour les résidents italiens, des retenues à la source seront déduites, équivalant à 20% du montant brut total.

Pour les non-résidents italiens, le pouvoir adjudicateur appliquera, à la demande de l'expert, le régime du traité pertinent contre la double imposition conclu entre l'Italie et le pays de l'expert, accompagné d'une certification fiscale valide délivrée par l'administration fiscale nationale ou, à titre subsidiaire, à la demande de l'expert, il appliquera la législation fiscale italienne et déduira un taux d'imposition forfaitaire équivalent à 30% du montant brut total.

Dans le second cas, les cotisations obligatoires de sécurité sociale sont également déductibles du revenu imposable, sous certaines conditions.

Art. 9 - Modalités de travail

Les experts seront tenus d'effectuer leurs services à distance en utilisant leurs propres outils depuis leur lieu de travail habituel selon le calendrier convenu avec l'AG, sauf la participation aux réunions organisées par l'AG.

Art.10 - Conflit d'intérêts

Pendant toute la durée de son mandat, il est interdit à l'expert de se livrer à tout autre mandat ou conseil pouvant le mettre en situation de conflit d'intérêts.

Le non-respect de ces obligations ou la survenance, lors de l'exécution de son mandat, de raisons d'incompatibilité ou de conditions de conflit d'intérêts détermineront la fin du mandat.

L'expert est soumis aux dispositions du «Code de conduite»¹ de la Région Sardaigne et d'incompatibilité prévues par l'article 53 de la D.Lgs. 165/2001.

¹ Le Code de conduite a été approuvé par le DGR 37 du 31.1.2014. Selon le dernier «Plan triennal de prévention de la corruption et de la transparence» approuvé par le DGR 6/1 du 5.2.2019, le code est applicable aussi aux experts externes.

Le rôle d'expert externe est incompatible avec le fait d'être membre votant ou non votant du Comité de Suivi Conjoint du Programme IEV CTF MED.

Art. 11 - Confidentialité

Les experts devront s'engager à maintenir une confidentialité complète sur les informations et documents portés à leur attention. A cet égard, ils devront signer une déclaration de confidentialité.

Art. 12 - Traitement des données personnelles

Conformément à la législation en vigueur (Règlement (UE) 2016/679 et D.Lgs 196/2003), les données personnelles soumises par les experts seront collectées et utilisées uniquement dans le cadre du présent appel, ainsi que pour l'éventuelle signature d'un contrat avec l'Autorité de Gestion.

Art. 13 - Publication de l'appel et des résultats de la sélection

Le présent appel est disponible anglais, français sur le site internet du Programme: www.enicbcmcd.eu, ainsi que sur le site officiel de la Région Sardaigne (aussi en et italien) www.regione.sardegna.it. En cas de différences entre les trois versions, la version anglaise fait foi.

Les résultats de la procédure seront publiés sur le site internet du Programme www.enicbcmcd.eu, ainsi que sur le site officiel de la Région Sardaigne www.regione.sardegna.it.

Art. 14 - Jurisdiction competente

Tout litige découlant de la présente procédure sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal Administratif (TAR) de Cagliari.

Art. 15 - Dispositions diverses et finales

L'AG se réserve le droit de modifier, proroger, suspendre tout ou une partie, ou révoquer le présent appel. La participation à la procédure de sélection comporte l'acceptation implicite et inconditionnelle des dispositions de cet appel.

Pour toute information ou précision, les personnes intéressées sont priées de contacter l'AG par e-mail à l'adresse suivante: eni.management@regione.sardegna.it.

Art. 16 - Responsable de la procédure

La personne chargée de cet appel est la Chef de l'Unité de Gestion Operationnelle et Certification. **Mme Elisabetta Neroni.**

**La Chef de l'Unité de Gestion Operationnelle et
Certification**

Elisabetta Neroni